

**Données de catalogage avant publication (Canada)**

Société canadienne de théologie. Congrès (1987: Montréal, Québec)

Le christianisme d'ici a-t-il un avenir?: actes du Congrès de la Société canadienne de théologie, Montréal, 23-25 octobre 1987

(Héritage et projet: 40)

ISBN 2-7621-1427-6

I. Christianisme — Québec (Province) — Congrès. 2. Église catholique — Québec (Province) — Congrès. I. Petit, Jean-Claude, 1943-  
II. Breton, Jean-Claude, 1941- . III. Titre. IV. Collection.

BR575.Q8S62 1988

277.14

C88-096344-1

# ***LE CHRISTIANISME D'ICI A-T-IL UN AVENIR?***

## **QUESTIONS POSÉES À NOS PRATIQUES**

Actes du Congrès de la Société canadienne de théologie  
tenu à Montréal du 23 au 25 octobre 1987

Publié sous la direction de Jean-Claude Petit  
et de Jean-Claude Breton

**HÉRITAGE ET PROJET**

**40**

 fides

Composition et mise en page: Helvétigraf inc., Québec.

Achévé d'imprimer au Cap Saint-Ignace, aux Ateliers graphiques Marc Veilleux Inc.,  
le 9 septembre 1988, pour le compte des Éditions Fides.

Dépôt légal: 3<sup>e</sup> trimestre 1988, Bibliothèque nationale du Québec.

© La Corporation des Éditions Fides.

## *Femmes et Église catholique : un corps à corps*

Monique Dumais

La place qui est accordée et qui sera donnée aux femmes dans l'Église catholique constitue une interrogation qui est constante dans l'institution ecclésiale contemporaine. Lors de la dernière visite de Jean-Paul II aux États-Unis, madame Donna Hanson, présidente du Conseil consultatif de l'épiscopat américain, déclarait : « Je sais que l'Église n'est pas une démocratie gouvernée par le vote populaire, mais je m'attends à être traitée comme une adulte mûre, éduquée et responsable. Ne pas mettre les choses en question, ne pas être impliquée, par les autorités, dans un processus de compréhension, équivaut à nier ma dignité de personne humaine. »<sup>1</sup> Une interrogation qui devient un jugement négatif pour une Église qui défend les droits des personnes.

Au Québec, les femmes ont joué pendant trois siècles un rôle important dans le domaine de l'éducation tant au niveau de la famille que de l'école, dans ceux de l'hospitalisation, du bien-être social. Des études de plus en plus poussées et publiées<sup>2</sup> le démontrent. De nos jours, les femmes continuent de s'investir dans ces domaines dits traditionnels pour les femmes, tout en explorant de nouvelles avenues, dans un désir ardent d'assumer partout des tâches de responsabilités intellectuelles, décisionnelles, et des engagements à tous les niveaux

- 
1. « Le pape demande aux catholiques américains de relever le défi de la sécularisation », *Le Devoir*, 19 septembre 1987, p. A-4.
  2. NADIA FAHMY-EID et MICHELINE DUMONT, *Maîtresses de maison, maîtresses d'école*. Femmes, famille et éducation dans l'histoire du Québec. Montréal, Boréal Express, 1983; MARIE LAVIGNE et YOLANDE PINARD, *Les femmes dans la société québécoise*. Montréal, Boréal Express, 1977.

de l'institution ecclésiale et dans toutes les dimensions de la vie chrétienne.

En réfléchissant sur ce qui peut être dit sur les femmes comme enjeu de l'avenir du christianisme, j'ai trouvé que l'enjeu fondamental reposait sur l'acceptation d'un corps autre dans l'institution. En effet, j'ai constaté que d'une façon qui n'est pas ordinairement totalement consciente, les déclarations du magistère ecclésial concernent le corps des femmes. Pourquoi tant d'encouragement à la maternité et une interdiction si formelle pour la célébration eucharistique ? De plus, la maîtrise du corps entraîne l'exclusion de la parole. L'avenir du christianisme, cette religion qui n'a pas fini d'assumer l'incarnation qui est au centre de son credo, m'apparaît dépendre de son attitude vis-à-vis des relations au corps.

### I. ENJEU D'UN CORPS AUTRE DANS L'INSTITUTION ECCLÉSIALE

L'acceptation des différences constitue un enjeu majeur dans nos sociétés occidentales qui prônent la libéralisation, l'égalité entre les êtres humains. Le droit à la différence est même devenu objet de revendications au cours des années '60.<sup>3</sup> Qu'il s'agisse de la couleur de la peau, de l'orientation sexuelle, de l'appartenance à une ethnie ou à une nation, de l'appartenance à un sexe, et d'autres différences, chacun souhaite vivre sa singularité en toute plénitude et en toute quiétude. Pourtant, dans l'Église, la transéité des droits est lente à survenir et parfois ne s'opère jamais.

Ainsi, les hommes peuvent accéder à une place prépondérante dans l'Église catholique romaine. La masculinité semble constituer « un lieu théologique par excellence »<sup>4</sup>, qui ne peut être déplacé. Seuls les membres d'un sexe donné, privilégié par la tradition catholique, ayant reçu l'ordination sont reconnus capables d'exercer la fonction qui est au centre de la sacramentalité chrétienne, à savoir la consécration eucharistique. De plus, à ces membres est dévolu l'exercice du pouvoir à tous les niveaux importants de la hiérarchie ecclésiale : papauté, épiscopat, presbytérat. La *Déclaration* de la Sacrée Congrégation pour la Doctrine de la Foi sur la question de l'admission des femmes au sacerdoce ministériel met bien en lumière cette préférence exclusive

3. MADELEINE OUELLETTE-MICHALSKA, *L'amour de la carte postale*. Montréal, Québec/Amérique, 1987.

4. HENRI-JACQUES STIKER, *Culture brisée, culture à naître*. Paris, Aubier, 1979, p. 159.

des hommes. « Jamais l'Église catholique n'a admis que les femmes puissent recevoir valablement l'ordination presbytérale ou épiscopale. »<sup>5</sup> « Cette pratique de l'Église revêt donc un caractère normatif : dans le fait de ne conférer qu'à des hommes l'ordination sacerdotale, il y a d'une tradition continue dans le temps, universelle en Orient et en Occident, vigilante à réprimer aussitôt les abus : cette norme, s'appuyant sur l'exemple du Christ, est suivie parce qu'elle est considérée comme conforme au dessein de Dieu pour son Église. »<sup>6</sup>

Mais sur quoi s'appuie donc la tradition catholique pour exclure toutes les membres du sexe féminin de l'ordination sacerdotale ? Elle doit recourir à tout l'appareil du symbolisme, de la sacramentalité. Les argumentations deviennent alors étonnantes pour soutenir finalement que les femmes n'ont pas la configuration physique appropriée pour représenter le Christ. Le texte de la *Déclaration* est tout à fait remarquable dans son élaboration sur l'économie sacramentelle ; il s'adonne à un grand jeu de rhétorique qui cache mal dans le monde contemporain le refus d'un corps, celui de la femme. Il vaut la peine de le relire pour en saisir toutes les astuces :

Le sacerdoce chrétien est donc de nature sacramentelle : le prêtre est un signe, dont l'efficacité surnaturelle provient de l'ordination reçue, mais un signe qui doit être perceptible et que les croyants doivent pouvoir déchiffrer aisément. L'économie sacramentelle est fondée, en effet, sur des signes naturels, sur des symboles inscrits dans la psychologie humaine : « Les signes sacramentels, dit saint Thomas, représentent ce qu'ils signifient par une ressemblance naturelle. » La même loi de ressemblance naturelle vaut tant pour les personnes que pour les choses : quand il faut traduire sacramentellement le rôle du Christ dans l'Eucharistie, il n'y aurait pas cette 'ressemblance naturelle' qui doit exister entre le Christ et son ministre si le rôle du Christ n'était pas tenu par un homme : autrement, on verrait difficilement dans le ministre l'image du Christ. Car le Christ lui-même fut et demeure un homme.<sup>7</sup>

Lors de la publication de la *Déclaration*, je m'étais intéressée à situer le texte de saint Thomas dans son contexte et là, j'avais fait des découvertes surprenantes. Voici ce que j'écrivais à ce moment-là :

Une des plus grandes difficultés de la *Déclaration*, qui me paraît être une insulte faite aux femmes, c'est d'affirmer qu'il n'y aurait pas de « ressemblance naturelle » entre le Christ et son ministre dans la célé-

5. Sacrée Congrégation pour la Doctrine de la Foi, *Déclaration sur la question de l'admission des femmes au Sacerdoce ministériel*, 1<sup>ère</sup> partie.

6. *Ibid.*, 4<sup>e</sup> partie.

7. *Ibid.*, 5<sup>e</sup> partie.

bration de l'Eucharistie, « si le rôle du Christ n'était pas alors tenu par un homme : autrement on verrait difficilement dans le ministre l'image du Christ ». Le lieu de référence, c'est une petite question (quaestiuicula) dans *Le Quatrième Livre des Sentences* de Thomas d'Aquin ; l'auteur affirme alors que l'homme de sexe masculin possède une éminence de degré, alors que la femme est dans un état de sujétion. Les Pères de la Sacrée Congrégation romaine n'ont pas traduit la dureté de cette affirmation qui ne passerait pas la rampe dans la société d'aujourd'hui, mais ils ont tout simplement conclu que les femmes n'ont pas cette 'ressemblance naturelle' qui les habilite à représenter le Christ.<sup>8</sup>

La référence à la nature tient une place importante dans l'argumentation ecclésiale ; ce qui est en effet considéré comme appartenant à la nature, sous la loi naturelle ou de droit naturel, est sans appel. Le recours à la nature est considéré comme l'impératif le plus ultime, car l'acceptation d'un ordre créé fait que la nature est l'expression du maître créateur qui ne peut être refusée d'aucune façon. Or, le corps de la femme est par nature, selon l'argumentation catholique, destiné à jouer un rôle bien précis. Colette Guillaumin, sociologue, a donné une étude extrêmement critique de cette appropriation des corps comme un fait naturel<sup>9</sup>, confirmant une « dissymétrie de la 'nature' selon le sexe ».

[...] la nature des uns et la nature des autres est subtilement différente et non comparable, en un mot que leur nature n'est pas de même nature : la nature des uns serait tout à fait naturelle alors que la nature des autres serait 'sociale' : « Au fond, pourrait-on dire, l'homme est biologiquement culturel... La femme au contraire serait biologiquement naturelle. »<sup>10</sup>

[...] L'idée que nous sommes faites d'une chair particulière, que nous avons une nature spécifique peut revêtir des couleurs charmeuses, là n'est pas la question car, méprisant ou élogieux, le coup de la nature tente de faire de nous des *êtres clos*, finis, qui poursuivent une tenace et logique entreprise de répétition, d'enfermement, d'immobilité, de maintien en l'état du (dés)ordre du monde. Et c'est bien contre quoi nous tentons de résister lorsque, décrites comme 'imprévisibles', fan-

8. MONIQUE DUMAIS, « Dieu est encore au masculin dans l'Église catholique », dans *Le Devoir*, 18 février 1977.
9. COLETTE GUILLAUMIN, « Pratique du pouvoir et idée de Nature. (1) L'appropriation des femmes », dans *Questions féministes* 2 (février 1978), pp. 5-30.
10. COLETTE GUILLAUMIN, « Pratique du pouvoir et idée de Nature (2) Le discours de la Nature », dans *Questions féministes* 3 (mars 1978), p. 22.

taisistes, inattendues nous acceptons alors l'idée de nature féminine qui, sous ces traits, semble l'inverse de la permanence.<sup>11</sup>

Les réflexions faites par Michel Foucault sur les rapports du pouvoir et du corps nous rendent bien conscients que la domination la plus complète s'exerce avant tout sur le corps. « Je crois que le grand fantasme, c'est l'idée d'un corps social qui serait constitué par l'universalité des volontés. Or, ce n'est pas le consensus qui fait apparaître le corps social, c'est la matérialité du pouvoir sur le corps même des individus. »<sup>12</sup> De son côté, Christiane Loubier affirme clairement qu'« en ce qui concerne l'origine de l'oppression des femmes, le corps joue un rôle central : c'est à cause du rapport que la femme entretient avec la maternité que l'Autre a fixé une image d'elle comme étant uniquement rivée à son corps. »<sup>13</sup>

Une incursion quelque peu attentive dans les textes ecclésiaux montre aisément la difficulté pour les membres d'une hiérarchie uniquement mâle d'accepter un corps autre et que la masculinité y fait tous les jeux et y maintient tous les enjeux.

Je ne toucherai pas ici la question de savoir, si l'identité de sexe a été à l'origine de cette réservation du pouvoir ou si c'est la concentration du pouvoir qui a poussé à l'exclusion d'un sexe. Toujours est-il que le système se trouve admirablement monté pour repousser l'altérité et pour former une vérité très stricte. À cela s'ajoute sans que l'on puisse non plus connaître le sens des consécrations historiques la vision d'une mission essentielle de ce corps : garder intact le dépôt traditionnel. Ce corps — d'identité et d'accaparement n'est pas là pour innover, mais pour conserver. La différence historique et culturelle ne l'affecte pas : il est donc le lieu privilégié des modèles éternels et du dire universel.<sup>14</sup>

L'étude minutieuse de Marie-Jeanne Bérère, *Le jeu de la tradition dans la pratique masculine du ministère apostolique*<sup>15</sup>, fait voir d'ailleurs, de façon claire, la marque exclusive de la masculinité dans la tradition catholique.

11. *Ibid.*, p. 24.

12. MICHEL FOUCAULT, « Pouvoir et corps », dans *Quel corps ?* Paris, Les Éditions de la Passion, 1986, p. 61.

13. CHRISTIANE LOUBIER, « Corps et oppression des femmes », dans *Quel corps ?*, p. 100.

14. HENRI-JACQUES STIKER, *op. cit.*, p. 158.

15. MARIE-JEANNE BÉRÈRE, *Le jeu de la tradition dans la pratique masculine du ministère apostolique*. (Les Cahiers de l'Institut Catholique de Lyon, 3), Paris, Société Operev, 1980.

## II. DU CORPS DE LA MÈRE AU CORPS EUCHARISTIQUE?

Les discours ecclésiaux ont déployé généreusement l'affirmation que les femmes sont des mères. Le discours de Pie XII aux femmes italiennes, le 21 octobre 1945, était tout à fait typique ; il manifestait une mentalité culturelle en même temps qu'il la confirmait en l'appuyant sur des assises naturelles.

La fonction de la femme apparaît clairement déterminée par les traits, par les aptitudes, par les qualités particulières de son sexe. Elle collabore avec l'homme, mais de la façon qui lui est propre, suivant sa tendance naturelle. Or, le rôle de la femme, sa manière, son inclination innée, c'est la maternité. Toute femme est destinée à être mère ; mère au sens physique du mot, ou bien dans un sens plus spirituel et plus élevé, mais non moins réel.<sup>16</sup>

Cette conception univoque des femmes comme des mères a tenu une place centrale dans la pensée catholique, notamment au Québec où la fonction maternelle s'est imposée aux femmes. La survie francophone passait par la revanche des berceaux et les femmes ont participé à ce défi national, silencieusement, dans leur corps et dans tout leur être.

Être mère, c'était une valorisation limitée pour les femmes, car le processus de la génération tel que conçu par Thomas d'Aquin continuait d'être présent dans l'esprit du clergé et des membres de l'Église catholique. Selon la conception scolastique, l'homme fournissait la semence, reconnue comme le principe actif, la forme, alors que la femme fournissait la matière, considérée comme le principe passif, recevant la forme. Dans la philosophie de Thomas d'Aquin, la forme qui est l'actualisation de la matière est supérieure à la matière, pure potentialité, qui est passivité, ainsi l'homme, dans le processus de génération, méritait le premier degré de perfection.<sup>17</sup> Pourtant, l'expérience courante montre tout l'investissement actif des femmes dans la maternité, en même temps que les connaissances biologiques ont montré l'implication efficace des deux sexes dans l'engendrement.

De plus, les textes du magistère ecclésial se sont attachés à maintenir les femmes dans le rôle d'épouse qui est lié à celui de mère. Le symbolisme sacramentel concernant le sacerdoce ministériel est centré sur l'Alliance, les relations d'une épouse et d'un époux. Dans l'Ancien Testament, l'époux, c'est Dieu, l'épouse, c'est le peuple de

16. Cité dans *La femme dans l'enseignement des papes*. Solesmes, 1982, p. 31.

17. PRUDENCE ALLEN, r.s.m., *The Concept of Woman*. Montréal-London, Eden Press, 1985, p. 396.

Dieu ; dans le Nouveau Testament, l'époux, c'est le Christ et l'épouse, l'Église. Dans la tradition catholique, l'utilisation de ce symbolisme nuptial continue de s'appliquer. La *Déclaration* affirme : « C'est par ce langage de l'Écriture, tout tissé de symboles, qui exprime et atteint l'homme et la femme dans leur identité profonde, que nous est révélé le mystère de Dieu et du Christ, mystère qui, de soi, est insondable. »<sup>18</sup> La déduction logique s'impose donc : comme le Christ est un homme l'époux, seuls les hommes peuvent le représenter, et les femmes ne peuvent que jouer le rôle d'épouse. « C'est pourquoi on ne peut négliger ce fait que le Christ est un homme. Et donc, à moins de méconnaître l'importance de ce symbolisme pour l'économie de la Révélation (...) »<sup>19</sup>. Dans la célébration de l'Eucharistie où le prêtre manifeste le plus clairement la représentation du Christ, la différence sexuelle acquiert une importance fondamentale, contribuant à exclure les femmes de l'ordination sacerdotale.

L'argumentation ecclésiale utilise la différence sexuelle comme un moyen de discrimination irrévocable et permanent dans la vie de l'Église comme dans la vie de l'humanité.

À peine est-il en effet nécessaire de rappeler que dans les êtres humains la différence sexuelle exerce une influence importante, plus profonde que, par exemple, les différences ethniques ; celles-ci n'atteignent pas la personne humaine aussi intimement que la différence des sexes, ordonnée directement tant à la communion des personnes qu'à la génération des hommes ; elle est, dans la Révélation biblique, l'effet d'une volonté primordiale de Dieu : « homme et femme il les créa » (Gn 1, 27).<sup>20</sup>

Cet appui sur la volonté de Dieu pour refuser l'ordination sacerdotale aux femmes constitue un point d'interrogation important pour une bonne majorité de femmes, et d'hommes également. Ils ne voient là qu'une installation dans une position qui va à l'encontre d'une justice sociale reconnaissant l'égalité entre les personnes et entre les sexes. L'acceptation de l'égalité des sexes n'implique pas une identité des personnes des deux sexes, et, sans tomber dans l'égalitarisme<sup>21</sup>, elle invite à une reconnaissance de la possibilité pour les hommes et les femmes d'accéder aux mêmes fonctions. Nos sociétés contemporaines affirment de plus en plus que les hommes et les femmes peuvent rem-

18. Sacrée Congrégation pour la Doctrine de la Foi, *Déclaration*, 5<sup>e</sup> partie.

19. *Ibid.*

20. *Ibid.*

21. LOUISE MARCIL-LACOSTE, « Égalitarisme et féminisme », dans *Égalité et différence des sexes* (Cahiers de l'ACFAS 1986, n° 44), pp. 3-18.

plir les mêmes métiers et professions et apporter une contribution sociale, ce qui semble correspondre à la volonté de Dieu. Jean XXIII saluait, d'ailleurs, dans *Pacem in terris* l'entrée de la femme dans la vie publique comme un signe des temps.

Une seconde constatation s'impose à tout observateur : l'entrée de la femme dans la vie publique, plus rapide peut-être dans les peuples de civilisation chrétienne ; plus lente, mais de façon toujours ample, au sein des autres traditions ou cultures. De plus en plus consciente de sa dignité humaine, la femme n'admet plus d'être considérée comme un instrument ; elle exige qu'on la traite comme une personne aussi bien au foyer que dans la vie publique.<sup>22</sup>

Pourtant, une contradiction subsiste : cette reconnaissance de l'engagement de plus en plus important des femmes dans la société ne semble pas avoir d'impact significatif dans la vie de l'Église. La situation actuelle des femmes dans l'Église soulève plusieurs questions concernant la vision que l'Église a d'elle-même comme type de société et de ses modes de fonctionnement, le rapport de l'Église avec le monde et surtout l'anthropologie qui est à la base des déclarations et des attitudes ecclésiales.

### III. DROIT DE PAROLE ?

Un autre enjeu que les femmes font intervenir dans l'avenir du christianisme, c'est celui du droit de parole. La parole tient une place importante dans la vie chrétienne : elle est en premier lieu créatrice et constitutive de l'univers. C'est par elle que débute la Genèse : « Dieu dit [...] » (Gn 1,3). « Au commencement, le Verbe était [...] » (Jn 1,1). Les sciences psychologiques nous indiquent aussi que c'est la parole qui permet aux êtres humains de se développer et de se constituer comme des êtres autonomes et capables de relation. La parole est aussi le dynamisme organisateur des sociétés.

L'étude de l'établissement du statut de l'« homme universel » signale qu'a prévalu « une triple maîtrise : maîtrise du discours social (savoir, théories, idéologies), maîtrise des biens matériels et symboliques de la communauté (incluant les profits et les privilèges que l'on en tire), maîtrise des agents de production des biens (les individus en général) et plus spécifiquement des agents de reproduction de la force de travail (les femmes, leur sexualité, leur fécondité). »<sup>23</sup> Lévi-Strauss dans

22. Jean XXIII, *Pacem in terris* (1963), 1<sup>ère</sup> partie, Signes des temps.

23. MADELEINE OUELLETTE-MICHALSKA, *op. cit.*, p. 26.

son analyse anthropologique des structures fondant la société a exprimé les trois aspects primordiaux d'une théorie de la communication utiles pour l'interprétation d'une société.

(...) on peut amorcer cette « révolution copernicienne » (...) qui consistera à interpréter la société, dans son ensemble, en fonction d'une théorie de la communication. Dès aujourd'hui, cette tentative est possible à trois niveaux : car les règles de la parenté et du mariage servent à assurer la communication des femmes entre les groupes, comme les règles économiques servent à assurer la communication des biens et des services, et les règles linguistiques, la communication des messages.<sup>24</sup>

L'absence de parole signifie une inexistence sur le plan social, habituellement un contrôle par les personnes qui sont autorisées à parler. Les femmes, souvent qualifiées de bavardes, ont été longtemps privées dans la société de l'accès à la parole dans les assemblées. Si elles pouvaient parler dans la famille et dans les groupes d'ami-e-s, elles n'avaient pas la possibilité de le faire dans des lieux publics, n'étant pas partie prenante des débats publics. Dans l'Église catholique, les femmes comme les hommes laïcs, n'intervenaient que rarement dans les prises de décision, encore moins dans le sanctuaire !

Depuis un peu plus de dix ans, il faut toutefois signaler un progrès : les femmes ont été invitées à participer à différents comités paroissiaux, à faire partie d'équipes pastorales paroissiales au même titre qu'un vicaire, à participer à des comités de pastorale diocésaine. Dans quelques paroisses au Québec, les femmes donnent l'homélie, même si officiellement, elles ne sont reconnues aptes qu'à livrer « un enseignement ». L'accès des femmes à la parole demeure toujours dans un état précaire : parole à moitié désirée, à moitié refusée, parole un jour exaltée, pour quatre-vingt-dix-neuf jours oubliés. Les femmes ne peuvent pas réellement décider elles-mêmes de leur sort, elles doivent constamment attendre de la parole de l'autorité hiérarchique et masculine un « placet ».

Dieu étant venu sauver tous les êtres humains, la reconnaissance et la jouissance des droits pour chacun, homme et femme, s'inscrivent comme une nécessité. L'attribution spécifique de rôles selon les sexes devient une activité périmée, qui ne correspond plus aux sensibilités et aux façons d'être contemporaines. La liberté de la parole doit jaillir comme un don de l'Esprit à la communauté ecclésiale.

24. CLAUDE LÉVI-STRAUSS, *Anthropologie structurale*, Paris, Plon, 1958, p. 95, cité par MADELEINE OUELLETTE-MICHALSKA, *op. cit.*, p. 26.

## Conclusion

En 1978, le premier colloque de *L'autre Parole*, un collectif regroupant des féministes et des chrétiennes, s'est organisé autour du thème : « La femme et son corps ».

« La femme et son corps », n'est-ce pas là que réside le problème dans l'Église ? N'est-ce pas à cause de son corps, de sa configuration physique que la femme est bannie de la hiérarchie, qu'elle est tenue à l'écart des postes de décision, qu'elle est considérée en somme comme « objet de tentation », qu'elle est considérée comme une chrétienne de « seconde zone » dans l'Église ?<sup>25</sup>

Ces mots conservent une grande intensité dans l'Église actuelle. La présence physique des femmes suscite encore une grande frayeur : elle oblige l'institution, dans ses structures, ses déclarations et son enseignement, à se remettre en question. L'heure est venue où les interrogations inéluctables et les dernières résistances doivent tomber, c'est l'ultime corps à corps d'une institution qui doit faire la preuve de sa vérité évangélique, de son attention honnête, sans détour, pour une partie importante de ses membres très fidèles, les femmes.

Il convenait vraiment de désigner ce problème dans l'Église comme un corps à corps, puisque c'est dans leur corps réel que les femmes sont dénigrées et contrôlées ; c'est à cause de leur corps sexué différemment qu'elles essuient des refus. L'étude que je viens de présenter a voulu montrer comment l'autorité ecclésiale a circonscrit les femmes dans un rôle limité et leur a interdit la consécration eucharistique. Pourtant, j'aimerais souhaiter, avec une foi espérante, que ce « corps à corps » devienne un enjeu qui soit source d'une grande vitalité pour l'Église.

---

25. *L'autre Parole*, n° 5 (janvier 1978), p. 2.